

Vertou, le 20 février 2026

Monsieur le Président
Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
Centre administratif Les Ursulines
CS 50201
44 156 ANCENIS-SAINT-GEREON Cedex

Dossier suivi par : Julie PIERRE
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JP-0022-2026
Vos réf. : MP/JDL/D25-05511

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire, le projet d'accord de territoire 2026-2028 du sous-bassin versant de référence « Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis », porté par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA).

Le SAGE Estuaire de la Loire a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 décembre 2024. En vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE, le projet a été étudié le 22 janvier 2026 par le Bureau de la CLE qui a émis un **avis favorable avec recommandations**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorable
18	0	18	0

Les actions inscrites sont en cohérence avec les enjeux et les objectifs définis par le PAGD et le règlement du SAGE Estuaire de la Loire. Toutefois, les membres du bureau de la CLE émettent les recommandations suivantes :

- Inciter les communes et leurs groupements à prendre en compte les inventaires zones humides, éléments structurants du paysage réalisés sur le territoire dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement,
- Faire le lien avec les autres actions menées par le porteur de l'accord de territoire dans ses autres compétences (eau, assainissement, pluvial, inondations, ...) pour amener une cohérence dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant (lien avec la commission territoriale Hâvre-Grée),
- Faire le lien avec le contrat pour la Loire et ses annexes, et autres dispositifs territoriaux (ex. : Espaces naturels sensibles).

Pour la prochaine stratégie, des actions devront être intégrées aux réflexions à son élaboration en réponse aux objectifs fixés par le SAGE (qui seront transmises dans le carnet de territoire), quelques exemples :

- Engager des réflexions sur le développement de suivis des débits des cours d'eau en lien avec les conclusions de l'étude HMUC Estuaire de la Loire,
- Participer à la démarche PTGE à la suite de l'étude HMUC Estuaire de la Loire (mise en œuvre des actions territoriales),
- Programmer les inventaires des zones d'expansion de crues et des zones exposées aux risques d'inondation par ruissellement,
- Développer les actions de restauration et préservation des zones humides,
- Promouvoir et accompagner les pratiques agricoles favorables à la gestion responsable de l'eau.

Vous trouverez, en annexe du présent courrier, le contenu de l'analyse réalisée par le Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Claude CAUDAL
Président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire



ANNEXE : CONTENU DE L'ANALYSE

DISPOSITIONS DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE		N° fiche - ACTIONS DE L'ACCORD DE TERRITOIRE REPONDANT AU SAGE	
GOVERNANCE			
G1-3	Centraliser et valoriser les données de l'eau	F-7	- Réalisation d'indicateurs écologiques de suivi d'évolution des écosystèmes aquatiques (IPR, I2M2, Ligéro, Protocole CARHYCE et ROHZACE) permettant d'alimenter la base de données SAGE (tableau de bord) - Réalisation de suivis physico-chimiques et pesticides en fin de contrat - Analyse des indicateurs en fin de contrat territorial eau (tableau de bord)
G2-1	Organisation des maîtrises d'ouvrage	F-5	- Animation et coordination de l'accord de territoire eau (organisation COTECH/COPIIL/groupes de travail, réalisation bilans, gestion des aides financières, suivis des indicateurs, pilotage, négociation/concertation et animation terrain puis contrôle des actions de restauration des milieux aquatiques, plantations, réalisation des procédures administratives et financières pour l'ATEau).
G3-1	Elaborer une stratégie et un plan de communication du SAGE	F-6	- Communication et sensibilisation sur les actions et les travaux réalisés et supports variés (articles, vidéo, panneaux pédagogiques, autres outils, organisations d'évènements spécifiques,...) pour sensibiliser les élus et acteurs du territoire - Poursuite diffusion guide du riverain - Sensibilisation spécifique auprès des scolaires (cycle 3), des nouveaux élus
G3-4	Associer les usagers de l'eau dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels	F-5	- Multiples acteurs associés à l'élaboration et au suivi de l'accord de territoire (COPIIL-COTECH) - Maîtrises d'ouvrages du contrat : COMPA, C PIE Loire Anjou
QUALITÉ DES MILIEUX			
Cours d'eau			
M1-3	Réduire le taux d'étagement des cours d'eau hors marais	F-2	- Etude technique AMO puis travaux pour rétablir la continuité sur un plan d'eau parmi ceux identifiés (Pannecé, Varades, Maumusson,...) - Poursuite de la concertation pour la gestion du clapet du Hâvre et du règlement d'eau associé
M1-5	Poursuivre le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau et des canaux		
M1-4	Poursuivre la reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau	F-1	-Restauration morphologique des cours d'eau : Opérations de restauration des cours d'eau et des zones humides adjacentes. Modification ou suppression d'ouvrages transverses. -Rehaussement de lit mineur, diversification des habitats aquatiques, remise en fond de vallée, retalutage des berges (2026 : 4,5km ; 2027 : 6,75km ; 2028 : 6,75km) - Gestion de la ripisylve en amont (N-1) des projets. Les linéaires de travaux sur ripisylve dépendront des travaux réalisables dans l'année et donc de la concertation en préalable. (2026 : 4,5km ; 2027 : 6,75km ; 2028 : 6,75km) - Réalisation d'inventaires faune/flore avant-travaux afin d'éviter ou de réduire leurs impacts sur les enjeux environnementaux identifiés + indicateurs de suivi avant-après travaux (IPR, I2M2, Ligéro, Protocole CARHYCE et ROHZACE)
M1-8	Accompagner voire se substituer aux propriétaires pour l'entretien régulier des cours d'eau et des ouvrages		
M1-10	Réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols		



Plans d'eau		
M3-3	Réduire l'impact des plans d'eau	F-2 -Etude technique AMO puis travaux pour rétablir la continuité sur un plan d'eau parmi ceux identifiés (Pannecé, Varades, Maumusson,...)
Marais		
M2-7	Gérer durablement les marais	F-3 Limiter le développement des EEE : arrachages jussie (marais de Méron), campagnes de piégeage ragondins et coordination du réseau de piègeurs avec prestataire sur secteurs de travaux
M2-8	Gérer collectivement les niveaux d'eau dans les marais	F-3 Gestion du marais de Grée : Relancer la concertation avec l'ASA, en collaboration avec les services de l'Etat, pour la mise en conformité de la gestion de l'ouvrage au regard de la continuité écologique (liste 2) pour aboutir à la rédaction et à l'application d'un règlement d'eau
Zones humides		
M2-1	Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides	F-7 <i>Identification, cartographie et caractérisation des zones humides sur le territoire de la COMPA, ainsi que les éléments structurants du paysage, en réponse au SAGE Estuaire de la Loire</i>
Têtes de bassin versant		
M4-2	Préserver et restaurer les têtes de bassin versant	F-1 - Travaux de restauration hydromorphologiques sur des cours d'eau en tête de bassin versant F-7 - Action portée par le CPIE Loire Anjou. Inventaires biologiques avant et après travaux sur un tronçon de cours d'eau préalablement identifié sur une tête de bassin versant.
ESTUAIRE		
E2-3	Préserver et restaurer la fonctionnalité des espaces de mobilité de l'estuaire	<i>Pas d'action spécifique pour cet accord de territoire mais actions programmées sur les annexes de la Loire dans le cadre du CLA (en collaboration avec la Fédération de pêche)</i>
E2-4	Protéger les espaces de mobilité de l'estuaire	
QUALITÉ DES EAUX		
Actions de réduction des pollutions diffuses		
QE3-9	Engager des programmes opérationnels de réduction des transferts à l'échelle des bassins versants	F-6 - Plantation de haies bocagères (2026/2027 : 5km ; 2027/2028 : 4km ; 2028/2029 : 4km). Visant à limiter les transferts d'éléments depuis les bassins versants. Les opérations seront principalement réalisées sur les sous bassins-versants concernés par des travaux milieux aquatiques. - Création de 2 zones tampons/an pour réduire des ruissellements et favoriser l'infiltration de l'eau
QE3-1	Promouvoir et accompagner les bonnes pratiques agricoles en matière de	<i>Suppression des actions prévues initialement dans la stratégie 2023-2028 :</i> <i>- Diagnostic individuel initial exploitation agricole</i>

fertilisation, de stockage des effluents et de réduction de l'utilisation des pesticides

- *Accompagnement individuel plan d'action au changement de pratique (sols couverts, réduction phyto, cultures BNI etc.)*
- *Accompagnement collectif : groupes techniques et formations*
- *Journées techniques*

Amélioration de la connaissance et suivis qualité

QE1-2	Uniformiser les protocoles et organiser le suivi de la qualité des eaux	F-7	- Suivi de la qualité de l'eau sur les bassins versants Hâvre et Grée : Suivis physico-chimique et pesticides en 2027. Un prélèvement par mois de janvier à décembre en 2027 sur les stations de suivis déjà identifiées. Physico chimie (fréquence 12), pesticides (F7), I2M2, IPR
QE1-3	Réaliser un suivi complémentaire de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites		
QE3-8	Inventorier les éléments du paysage et caractériser leurs fonctionnalités		

-Réalisation des inventaires et caractérisation des fonctionnalités des éléments structurants du paysage, en réponse au SAGE Estuaire de la Loire

GESTION QUANTITATIVE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

GQ3-1	Sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques pour réduire la consommation d'eau	<i>Non intégré dans l'accord de territoire eau mais réalisé par la COMPA dans le cadre de ses autres compétences en lien avec Atlantic'eau</i>	
GQ1-1	Améliorer la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension « besoins ressources »	F-7	Réflexion en lien avec un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) à la suite de l'étude F-7 HMUC portée par le SYLOA

RISQUES D'INONDATION ET ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

I2-3	Mobiliser l'outil PAPI sur les secteurs touchés I2-3 par les inondations	<i>Non intégré dans l'accord de territoire eau mais réalisé par la COMPA dans le cadre de ses autres compétences</i>	
------	--	--	--

Le projet d'accord de territoire participe également à l'atteinte des objectifs du SAGE Estuaire de la Loire suivants :

GOUVERNANCE

- Mise en place d'une gouvernance efficace de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du SAGE
- Coordonner les acteurs et les projets à l'échelle des bassins versants, maintenir la dynamique des acteurs
- Faire prendre conscience des enjeux

QUALITÉ DES MILIEUX

- Préserver et restaurer le patrimoine biologique et les fonctionnalités des cours d'eau, des espaces estuariens, littoraux et des zones humides
- Restaurer l'hydromorphologie, les habitats et la continuité écologique des cours d'eau
- Préserver les corridors riverains des cours d'eau
- Préserver les marais en lien avec le bassin versant
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant

ESTUAIRE

- Atteindre le bon potentiel (physico-chimique, biologique, morphologique) de la masse d'eau de transition
- Concilier les usages avec la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux en lien avec le changement climatique et les évolutions associées (milieux, activités)

QUALITÉ DES EAUX

- Atteindre le bon état sur la totalité des masses d'eau
- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à horizon 2027
- Réduire de 20% les flux de phosphore à l'exutoire des affluents de la Loire à horizon 2027
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants

GESTION QUANTITATIVE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Assurer l'équilibre entre la préservation/restauration du bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les besoins des activités humaines
- Maîtriser les besoins futurs dans un contexte de changement climatique

RISQUES D'INONDATIONS ET ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

- Limiter l'imperméabilisation pour ne pas aggraver les risques de ruissellement
- Intégrer le risque d'inondation et de submersion marine dans l'aménagement et le développement du territoire
- Diminuer les risques en réduisant la vulnérabilité des secteurs impactés

